

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 NOVEMBRE 2023

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Isabelle VERBRUGGHE, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. Yves PRADEAU, Mmes CHABROULLET Carole, CLAVEYROLAS Sandrine, LAMETHE Sonia, PATURAUD Amélie, Mrs BOUCHER Jean-Noël, CORBIN Nicolas, DESLANDES Gilles.

Pouvoirs : M. ADENIS Nicolas donne pouvoir à Mme CLAVEYROLAS Sandrine

Membre excusé : Mme PATURAUD Amélie est arrivée à 10h31

Secrétaire de séance : Mme VERBRUGGHE Isabelle

Quorum : 13 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance : 9 h33

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le/ la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Verbrugge Isabelle.

Madame La Maire met aux voix le Procès-Verbal du 06 octobre 2023. Celui-ci est adopté à l'unanimité ;

Ordre du jour :

► **MAM**

Madame la Maire donne la parole à Mr PIOFFRET qui suit spécifiquement le dossier MAM

Monsieur Jean-Marc PIOFFRET donne des informations concernant la MAM et propose de voter un loyer pour les futures assistantes maternelles, sachant entre autres que le bâtiment est neuf.

Il propose un loyer de 600 euros + charges (électricité, chauffage...).

● Discussions :

- Mme Sandrine Claveyrolas : A-t-on des idées de tarifs pour d'autres MAM ?
- M. Gilles Garré propose : 3 mois gratuit et augmenter au fur et à mesure ; « nous sommes prêts à les aider »
- Mme Josiane Vigroux-Aufort répond et propose : les loyers des autres MAM, la CAF, ne les a pas. De plus concernant nos futures assistantes maternelles nous ne savons pas combien d'enfants elles auront mais en tout état de cause elles ne peuvent en avoir plus de 2 au début.
- Mme Isabelle Verbrugge : les 3 premiers mois elles auront l'agrément pour 2 enfants chacune.
- M. Yves Pradeau : 600 euros au bout d'un an par rapport à leur charge, si difficultés financières.
- Mme Chantal Lepeytre : A partir des 6 mois, possibilité d'augmenter le loyer par rapport à leur chiffre ; Il faut qu'elles réfléchissent en tant qu'association.
- Mme Carole Chabroulet : d'accord pour les aider mais pas pour les assister.

Monsieur Jean-Marc Pioffret propose au Conseil Municipal : 600€ : 9 pour + 1 pouvoir, 550€ : 3 pour ; La progression sera déterminée de la manière suivante : 0 à 6 mois : 0 € ; de 6 à 9 mois : 200 € ; 9 à 12 mois : 400 € ; à partir de 12 mois : 600 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **REVISION DES LOYERS**

Mme Josiane Vigroux-Aufort informe le Conseil Municipal que les loyers concernant les logements communaux doivent être révisés selon l'indice de référence, elle propose :

Le loyer actuel de Mme Bruyère est de 343,00 €, après augmentation, il sera de 355,00 €

Celui de Mme Michaud est de 383,00 € et sera à 396,00 €

M. Nury, loyer actuel : 409.11 €, loyer après augmentation : 423,00 €

Logement restaurant : actuel, 312,00 € et après augmentation : 320,00 €

Logement du commerce actuel : 543.60 après augmentation : 564,00 €.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **ADOPTION DU RPOS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) de l'assainissement**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal l'envoi du rapport par mail à tous les élus et propose de l'adopter.

Elle informe également le Conseil Municipal que les stations de La Rebeyrolle et Mazeirat sont considérées comme des assainissements non collectifs car trop peu d'habitants y sont reliés et donc n'entraînent pas l'élaboration d'un rapport.

● Discussions :

- Tous les membres du Conseil Municipal sont satisfaits des documents envoyés en amont de la réunion de Conseil.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE**

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention DETR pour l'adressage de la commune afin de prendre en charge une partie du financement des plaques et poteaux.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

► **AUTORISATION DE MANDATEMENT**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement et pour faire face aux dépenses d'investissement, elle soit autorisée à mandater 25 % du budget 2023.

BUDGET PRINCIPAL

✓ **Immobilisations incorporelle- chapitre 20 : 1 297.66€**

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- ✓ **Immobilisations corporelles- chapitre 21 : 155 298.93€**
dont :
 - Rénovation gîte communal (art 2135/2181) 12 389.27€

- ✓ **Immobilisations en cours- chapitre 23 : 136 326.06€**
dont :
 - Travaux construction MAM (art 2313) 66 954.69€
 - Éclairage public LED (art 2315) 58 750.00€
 - Voirie (art 2315) 11 050.00€

BUDGET ASSAINISSEMENT

- ✓ **Immobilisations en cours- chapitre 23 : 3 312.80€**

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 12	POUVOIRS : 1
POUR : 12	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Madame La Maire donne un compte-rendu de la réunion concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Proposition zone d'accélération pour la collectivité : bâtiments communaux.

Différents points sont abordés notamment sur la nécessité de faire des propositions afin de pouvoir se positionner par la suite sur des zones d'exclusions.

Le projet agrivoltaïque prévu est susceptible de produire l'équivalent de la consommation de 4 800 foyers.

- Mme Verbrugge informe le Conseil Municipal que les colis de Noël seront prêts lors du prochain Conseil.

- Mr Boucher demande ou en est l'achat de l'épareuse à l'entreprise Fontvieille.

Mr Pradeau répond que le projet est toujours en cours.

Mr Garré démarche d'autres fournisseurs.

- Mr Pioffret : la construction de la MAM est en cours. Les travaux se déroulent bien.

- Mme Claveyrolas propose à la mairie de demander un accusé de réception pour les documents envoyés par mails.

- Mme Chabroulet: la lampe à côté de chez elle qui vient juste d'être posée est déjà grillée mais la Mairie est déjà au courant.

- Mr Pradeau : l'élague débutera le 13 novembre par l'entreprise Poujaud.

- Mr Garré informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux à Néravaud : l'ouverture du gîte serait prévue début avril.

Une pression aux différentes entreprises est donnée : Paroton, Bourriquet etc...

- Mme Sonia Lamethe indique qu'il y a 2 lampes de grillées à Mortorat.

Prochain Conseil le 14 décembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 10 h 57.

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Isabelle VERBRUGGHE